

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** PROPAM NF VINYL A
Autres moyens d'identification:
Pas pertinent
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Utilisations identifiées pertinentes (): Adhésif pour la construction
Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
PROPAMSA SAU
Ctra N-340 Km 1242,3
08620 Sant Vicenç dels Horts - España
Tél.: +34 93 680 60 42
constructionsolutions@molins.es
molins.es
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +33145425959

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
Ce produit contient moins de 1% de fraction respirable de silice cristalline, il ne nécessite donc pas de classification basée sur les dispositions du règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, en modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Attention

Mentions de danger:
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence:
P261: Éviter de respirer les poussières
P264: Se laver soigneusement après manipulation.
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection respiratoire/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations complémentaires:
Contient acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle, Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-, 2-méthylhydroquinone.
UFI: 39CN-0TRV-2G0N-43JH
- 2.3 Autres dangers:**
Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances:

Pas pertinent

3.2 Mélanges:

Description chimique: Résine polyester insaturé

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 14808-60-7 EC: 238-878-4 Index: Pas pertinent REACH: 01-2120770509-45-XXXX	Quartz (RCS < 1 %)⁽¹⁾	Non classifiée	75 - <100%
	Règlement 1272/2008		
CAS: 25013-15-4 EC: 246-562-2 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119622074-50-XXXX	Vinyltoluène⁽²⁾	Auto classifiée	2,5 - <10%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	
CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6 Index: 607-768-00-1 REACH: 01-2119969287-21-XXXX	Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle⁽²⁾	ATP ATP21	2,5 - <10%
	Règlement 1272/2008	Skin Sens. 1B: H317 - Attention	
CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119490226-37-XXXX	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol⁽²⁾	Auto classifiée	2,5 - <10%
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Sens. 1: H317 - Attention	
CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119980937-17-XXXX	1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol⁽²⁾	Auto classifiée	<1%
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 2: H300; Aquatic Chronic 3: H412; Eye Irrit. 2: H319 - Danger	
CAS: Pas pertinent EC: 911-490-9 Index: Pas pertinent REACH: 01-2119979579-10-XXXX	Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-⁽²⁾	Auto classifiée	<1%
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 3: H412; Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Danger	
CAS: 95-71-6 EC: 202-443-7 Index: Pas pertinent REACH: 01-2120784410-58-XXXX	2-méthylhydroquinone⁽²⁾	Auto classifiée	<1%
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Eye Dam. 1: H318; Skin Corr. 1A: H314; Skin Sens. 1: H317; STOT SE 3: H335 - Danger	
CAS: 106-51-4 EC: 203-405-2 Index: 606-013-00-3 REACH: 01-2119933861-35-XXXX	p-benzoquinone⁽²⁾	ATP ATP01	<1%
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 3: H301+H331; Aquatic Acute 1: H400; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; STOT SE 3: H335 - Danger	

⁽¹⁾ Composant principal

⁽²⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

Autres informations:

Identification	Facteur M	
p-benzoquinone	Aigus	10
CAS: 106-51-4 EC: 203-405-2	Chronique	1

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxicité sévère	Genre
1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1	DL50 orale	25 mg/kg
	DL50 cutanée	Pas pertinent
	CL50 inhalation de poussières	Pas pertinent
p-benzoquinone CAS: 106-51-4 EC: 203-405-2	DL50 orale	130 mg/kg
	DL50 cutanée	Pas pertinent
	CL50 inhalation de poussières	0,5 mg/L

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-	DL50 orale	619 mg/kg	
CAS: Pas pertinent	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 911-490-9	CL50 inhalation de poussières	Pas pertinent	

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par inhalation. Il est toutefois recommandé, en cas de symptômes d'intoxication d'enlever la personne affectée du lieu d'exposition, de lui fournir de l'air propre et de la maintenir au repos. Demander des soins médicaux si les symptômes persistent.

Par contact cutané:

Peut provoquer une allergie cutanée. En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Balayer, récupérer à la pelle ou par d'autres moyens et conserver le produit dans des récipients adaptés et hermétiques pour une éventuelle réutilisation ou élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Utiliser de préférence l'aspiration pour le nettoyage. Comme le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement, il est conseillé d'utiliser des méthodes de nettoyage qui limitent au maximum sa dispersion dans l'environnement

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Exigences spécifiques en matière de stockage

Température minimale: 10 °C

Température maximale: 25 °C

Durée maximale: 12 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

INRS (Révision/Mise à jour: Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024):

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	VME		
Quartz (RCS < 1 %) CAS: 14808-60-7 EC: 238-878-4	VLCT	0,1 ppm	
Vinyltoluène CAS: 25013-15-4 EC: 246-562-2	VME	240 ppm	50 mg/m ³
	VLCT		
p-benzoquinone CAS: 106-51-4 EC: 203-405-2	VME	0,4 ppm	0,1 mg/m ³
	VLCT	1,5 ppm	0,3 mg/m ³

Poussières réputées sans effet spécifique: VLEP 8h = 7 mg/m³, VLEP 8h (fraction alvéolaire) = 3,5 mg/m³

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	13,9 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	48,5 mg/m ³	Pas pertinent
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	4,2 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	14,7 mg/m ³	Pas pertinent
1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,7 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,47 mg/m ³	Pas pertinent
2-méthylhydroquinone CAS: 95-71-6 EC: 202-443-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,896 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,16 mg/m ³	Pas pertinent

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	8,33 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	8,33 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	14,5 mg/m ³	Pas pertinent
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	8,8 mg/m ³	Pas pertinent
1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,25 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
2-méthylhydroquinone CAS: 95-71-6 EC: 202-443-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,32 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,32 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,557 mg/m ³	Pas pertinent

PNEC:

Identification					
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	STP	1,7 mg/L	Eau douce		0,016 mg/L
	Sol	0,027 mg/kg	Eau de mer		0,002 mg/L
	Intermittent	0,016 mg/L	Sédiments (Eau douce)		0,185 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)		0,018 mg/kg
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	STP	10 mg/L	Eau douce		0,904 mg/L
	Sol	0,727 mg/kg	Eau de mer		0,904 mg/L
	Intermittent	0,972 mg/L	Sédiments (Eau douce)		6,28 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)		6,28 mg/kg
1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1	STP	199,5 mg/L	Eau douce		0,017 mg/L
	Sol	0,023 mg/kg	Eau de mer		0,002 mg/L
	Intermittent	0,17 mg/L	Sédiments (Eau douce)		0,163 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)		0,016 mg/kg

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
2-méthylhydroquinone CAS: 95-71-6 EC: 202-443-7	STP	0,458 mg/L	Eau douce	0,0007 mg/L
	Sol	0,00354 mg/kg	Eau de mer	0,0007 mg/L
	Intermittent	0,0035 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,00653 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,00653 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs (Type de filtre: P2/FFP2)	 CAT III	EN 405:2001+A1:2009	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique (Matériel: Butane, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur: 0,3 mm)	 CAT III	EN ISO 21420:2020	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	 CAT II	EN ISO 16321-1:2022 + EN ISO 16321-3:2022 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	 CAT I		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	 CAT II	EN ISO 20347:2022/A1:2024	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il est recommandé de mettre en place des équipements d'urgence supplémentaires dans les lieux de travail particulièrement exposés au produit ou dans les situations où l'évaluation des risques met en évidence la nécessité d'un tel équipement.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE):	0 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C:	171 kg/m ³ (171 g/L)
Nombre moyen de carbone:	Pas pertinent
Poids moléculaire moyen:	Pas pertinent

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Solide
Aspect:	Pâteux
Couleur:	 Beige
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	Pas pertinent *
Pression de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Pression de vapeur à 50 °C:	Pas pertinent *
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C:	Pas pertinent *
Densité relative à 20 °C:	1,66 - 1,68
Viscosité dynamique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Insoluble dans l'eau
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:	Pas pertinent *
-----------------	-----------------

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *

Explosivité (Solide):

Limite inférieure d'explosivité:	Pas pertinent *
Limite supérieure d'explosivité:	Pas pertinent *

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian:	Pas pertinent *
-----------------------------	-----------------

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non applicable	Éviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Effets dangereux pour la santé:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
IARC: Vinyltoluène (3: Non classifiable quant à sa cancérogénicité chez les humains); p-benzoquinone (3: Non classifiable quant à sa cancérogénicité chez les humains)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
Vinyltoluène CAS: 25013-15-4 EC: 246-562-2	DL50 orale	>5000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation de vapeurs		
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	DL50 orale	10837 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation de vapeurs		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	DL50 orale	11200 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation de vapeurs		
1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1	DL50 orale	25 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation de poussières		
p-benzoquinone CAS: 106-51-4 EC: 203-405-2	DL50 orale	130 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation de poussières	0,5 mg/L	
Masse réactionnelle du 2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]- CAS: Pas pertinent EC: 911-490-9	DL50 orale	619 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée		
	CL50 inhalation de vapeurs		

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
Vinyltoluène CAS: 25013-15-4 EC: 246-562-2	CL50	7,6 mg/L (96 h)	Salmo gairdneri
	CE50	1,3 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	2,6 mg/L (72 h)	Selenastrum capricornutum
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	CL50	16,4 mg/L (96 h)	Danio rerio
	CE50	Pas pertinent	
	CE50	Pas pertinent	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	CL50	833 mg/L (96 h)	Scophthalmus maximus
	CE50	210 mg/L (48 h)	Acartia tonsa
	CE50	Pas pertinent	
1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1	CL50	17 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio
	CE50	28,8 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	245 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus
Masse réactionnelle du 2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]- CAS: Pas pertinent EC: 911-490-9	CL50	110 mg/L (96 h)	Cyprinus carpio
	CE50	48 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	110 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata
2-méthylhydroquinone CAS: 95-71-6 EC: 202-443-7	CL50	Pas pertinent	
	CE50	0,35 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	2,3 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus
p-benzoquinone CAS: 106-51-4 EC: 203-405-2	CL50	0,04 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss
	CE50	Pas pertinent	
	CE50	Pas pertinent	

Toxicité chronique:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Concentration	Espèce	Genre
Vinyltoluène CAS: 25013-15-4 EC: 246-562-2	NOEC 1,16 mg/L	N/A	Poisson
	NOEC 0,32 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	NOEC Pas pertinent		
	NOEC 32 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	NOEC Pas pertinent		
	NOEC 45,2 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Dégradabilité	Biodégradabilité
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	DBO5 Pas pertinent DCO Pas pertinent DBO5/DCO Pas pertinent	Concentration 10 mg/L Période 28 jours % Biodégradé 85 %
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	DBO5 Pas pertinent DCO Pas pertinent DBO5/DCO Pas pertinent	Concentration Pas pertinent Période Pas pertinent % Biodégradé 81 %
Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]- CAS: Pas pertinent EC: 911-490-9	DBO5 Pas pertinent DCO Pas pertinent DBO5/DCO Pas pertinent	Concentration 18 mg/L Période 28 jours % Biodégradé 1,5 %
2-méthylhydroquinone CAS: 95-71-6 EC: 202-443-7	DBO5 Pas pertinent DCO Pas pertinent DBO5/DCO Pas pertinent	Concentration Pas pertinent Période 28 jours % Biodégradé 33 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Informations spécifiques à la substance:

Identification	Potentiel de bioaccumulation
Vinyltoluène CAS: 25013-15-4 EC: 246-562-2	FBC 5 Log POW 3,44 Potentiel Bas
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	FBC 3 Log POW 0,97 Potentiel Bas
Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]- CAS: Pas pertinent EC: 911-490-9	FBC Log POW 2,22 Potentiel

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption	Volatilité
Vinyltoluène CAS: 25013-15-4 EC: 246-562-2	Koc Pas pertinent Conclusion Pas pertinent Tension superficielle 3,2E-2 N/m (20 °C)	Henry Pas pertinent Sol sec Pas pertinent Sol humide Pas pertinent
Diméthacrylate de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle CAS: 109-16-0 EC: 203-652-6	Koc 78 Conclusion Élevé Tension superficielle Pas pertinent	Henry 9,26E-6 Pa·m³/mol Sol sec Pas pertinent Sol humide Pas pertinent
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1 EC: 248-666-3	Koc 80 Conclusion Élevé Tension superficielle Pas pertinent	Henry 9E-4 Pa·m³/mol Sol sec Pas pertinent Sol humide Pas pertinent
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol CAS: 38668-48-3 EC: 254-075-1	Koc 10 Conclusion Très élevé Tension superficielle Pas pertinent	Henry 3,98E-5 Pa·m³/mol Sol sec Pas pertinent Sol humide Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
2-méthylhydroquinone CAS: 95-71-6 EC: 202-443-7	Koc	57,83	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
p-benzoquinone CAS: 106-51-4 EC: 203-405-2	Koc	30	Henry	4,79E-4 Pa·m³/mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n°1357/2014)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n°1357/2014):

HP6 Toxicité aiguë

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n°1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

- Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent
- Règlement (EU) 2024/590 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent
- Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants: Pas pertinent
- RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux: Pas pertinent
- Substances candidates à l'autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH): Pas pertinent
- Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Seveso III:

Pas pertinent

ICPE:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

L'exposition professionnelle à la silice cristalline respirable doit être contrôlée conformément à la directive (UE) 2022/431 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2022 modifiant la directive 2004/37/CE relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes pendant le travail
Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 25: Affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au graphite ou à la houille

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique.
Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.

Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.

Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement

2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

3.-Nomenclature des installations classées, Version 55 - Juillet 2024

4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

PROPAM NF VINYL A

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Acute Tox. 2: H300 - Mortel en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3: H301+H331 - Toxique par ingestion ou par inhalation.
Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Corr. 1A: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Procédé de classement:

Eye Irrit. 2: Méthode de calcul
Skin Sens. 1: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu>
<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
UFI: identifiant unique de formulation
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

Autres informations:

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT: S'il vous plaît ne pas disposer du matériel non durci. En cas d'élimination s'il vous plaît jeter le mix produit à l'état durci.

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -